



Audition chez le juge pour curatelle renforcée

Par Alain terieur

Bonjour,

Ma mère étant vulnérable, son compagnon s'occupait de tout le quotidien. Suite au décès soudain de ce dernier, mon demi frère, dont la résidence est proche de celle de ma mère a pris la procuration de ses comptes ce qui semblait être de bon sens dans la mesure où je réside à 600km de l'EHPAD dans lequel est placée notre mère désormais.

Depuis que mon demi-frère a la procuration il refuse l'habilitation familiale et ne me donne aucune information sur la situation financière, de fait je ne parviens pas savoir s'il y aura une éventuelle obligation alimentaire à venir. J'ai fait une demande de curatelle renforcée auprès du juge des contentieux, celui-ci l'a placée sous le régime de sauvegarde de justice pour la durée de l'instance.

je suis convoqué par le juge avec ma mère prochainement.

A votre avis quelles peuvent être les questions que le juge pourrait nous poser à ma mère et moi de façon à s'y préparer.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le juge a-t-il demandé un certificat médical (CMC) pour connaître l'état d'autonomie de votre mère ?

Par Alain terieur

Oui il y a bien eu un certificat médical circonstancié

Par yapasdequoi

Donc le juge en tiendra compte.

Et il écoutera vos souhaits.

Sa décision consistera à nommer le curateur : vous ? votre frère ? ou un pro extérieur (si il constate des tensions dans la famille.) et la durée de la mesure.

Par TUT03

Bonjour

avant toute chose le juge auditionne votre mère, sans doute seule, afin d'évaluer ses difficultés, ses troubles et recueillir ses souhaits

puis il recueille l'avis des proches sur la situation médico sociale, le rôle des aidants, le patrimoine... je vous invite a rester factuelle, des faits, rien que des faits et aussi vos questions, dans l'intérêt de votre mère, pas le votre ou celui de votre demi frère...

le mandataire qui est désigné pour le sauvegarde va rendre son rapport sous trois mois environ

avec tout cela, le juge se forge une opinion et rend une décision comme expliqué précédemment

Par Alain terieur

bonjour,

je vous remercie sincèrement pour vos réponses même si cela arrive tardivement. Ne changez rien, forum très instruit et super réactif.